



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 09/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 21/05/2019

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le **22 MAI 2019**

ID : 033-213301435-20190521-2019_50-DE

Délibération n° 2019-50

Mardi 21 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE

Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2019

Vu le Budget primitif 2019 ;

Vu le courrier du 29 mars 2019 portant répartition du FDAEC 2019 ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le programme de rénovation des routes pour l'année 2019 est en passe de faire l'objet d'un marché public à procédure adaptée. Dans l'attente de recevoir les candidatures et les offres des différents candidats, la commune avait fait estimer les différents travaux pour budgétiser les sommes à engager sur l'exercice 2019. Au regard de la volonté de la Commission Route, le projet est à ce jour estimé à 80 507,45€ HT pour l'ensemble des réfections de voiries. Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communal pour l'ensemble des prestations indiqués.

Au regard du coût prévisionnel de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements et de positionner le FDAEC 2019 sur ces travaux routiers.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22 MAI 2019

ID : 033-213301435-20190521-2019_50-DE

COÛT DES L'OPERATIONS DE VOIRIE 2019 en € HT		
Travaux de Voirie 2019	80 507,45€	100%
PLAN DE FINACEMENT DE L'OPERATION en € HT		
FDAEC 2019	16 784,00€	21%
Autofinancement communal	63 723,45€	79%
Coût total des opérations	80 507,45€	100%

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements nécessaires aux travaux routiers au titre du FDAEC 2019. Le coût réel de l'opération sera déterminé par la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement prévisionnel au titre du FDAEC 2019 pour un montant HT de 80 507,45€ ; ce montant sera ajusté au regard de la consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée de l'opération lancé en mai 2019,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2019 et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE